

Assemblée Nationale – Mission sur la Formation des enseignants (initiale et continue) octobre 2016 ([lien](#))

Formation initiale

Michel Ménard (PS, Loire-Atlantique), a présenté le rapport de la mission d'information sur la formation des enseignants à l'Assemblée le 5 octobre 2016.

Selon ce rapport, les ESPE ont joué un "rôle décisif" dans la relance réelle" de l'attractivité du métier enseignant, et « l'inquiétante crise des vocations des années 2010 semble désormais révolue." Il y a « un rétablissement réussi d'une formation initiale ambitieuse, unifiée et professionnalisante ». Cependant, la place du concours crée des problèmes, notamment celui "mal anticipé de la diversité des publics".

La mission fait donc 35 recommandations sur la formation initiale et continue dont la plupart reprennent celles des inspections et des déclarations de la ministre

A terme, la mission préconise une admissibilité en fin de M1, voire avancées en fin de L3, et une admission en fin de M2. Objectifs :

- alléger le M1 afin d'y renforcer la part des enseignements professionnalisants ainsi que l'alternance (1/3 de temps en stage)
- assurer la sélection par concours sur des aptitudes professionnelles en calibrant une admissibilité (par exemple à 110 ou 120 % des postes ouverts) qui valoriserait réellement l'investissement et les compétences professionnelles acquises par les étudiants (notamment les EAP pour lesquels on adapterait certaines épreuves) et incitant à intégrer dans la maquette des concours une épreuve d'admission en classe.

Commentaire SNEP-FSU : la crise du recrutement serait derrière nous... Rien n'est moins sûr si on regarde les chiffres des admis aux concours et pas seulement les inscrits. On croyait que le ministère avait pris conscience du problème, le rapport est un recul sur ce point. Concernant l'admissibilité et admission décalées d'un an, cela a déjà été testé (période transitoire réforme Peillon) avec les problèmes que l'on sait. Un décalage de deux ans, en fin de L3, pourrait ouvrir la porte à des négociations sur des pré-recrutements que la FSU revendique... mais pour cela il faudrait que les stages soient en pratique accompagnée et non en responsabilité, et que le ratio permette à des titulaires de master ou reconversions d'entrer dans le métier (ils sont majoritaires aujourd'hui dans certaines filières). Or, dès que le ministère parle d'alternance, on sait que c'est de la responsabilité, donc une diminution de la formation et non un renforcement ! Le ratio 110 à 120 % des futurs profs sous statut d'étudiant-contractuel et non pas comme élève-professeur, c'est non seulement une formation linéaire (dans ce cas, pourquoi pas un recrutement dès L1 comme les médecins ?) et une économie énorme sur le dos de la formation (et probablement beaucoup de suppressions de postes de formateurs). Dans ce rapport, l'existence des EAP semble tenir lieu de contenus de pro-professionnalisation.

La FSU demande des pré-recrutements sous statut d'élève-professeur au niveau de la Licence (un salaire pour étudier et sans être moyen d'enseignement, comptant pour la retraite), et un cursus permettant plusieurs voies d'entrée dans le métier, notamment pour les titulaires d'un master autre que MEEF ou des reconversions (qui peuvent aussi être pré-recrutés, à un autre niveau que L3). L'enjeu est bien de dégager les élèves-professeurs des soucis financiers pour qu'ils se consacrent entièrement à la formation sur la plus grande part possible du cursus. Il y a

évidemment à réfléchir sur les modalités de pré-recrutements (pour l'EPS, le modèle de l'ENS sans être copier peut-être une base de réflexion).

Formation continue : les 10 recommandations du rapport

Tout d'abord, le constat d'une formation continue en "déshérence", à peine plus de la moitié des enseignants bénéficient d'une formation et ce chiffre est en baisse depuis plusieurs années.

1. Garantir une plus grande lisibilité des responsabilités de chacun en mettant en place des comités de pilotage dans chaque académie, clarifier le partage des tâches entre les Espé et les services académiques ; clarifier l'offre de formation, en particulier en réduisant le nombre, en assurant une évaluation systématique et en hiérarchisant les formations inscrites dans les plans annuels de formation tant au niveau national (PNF) qu'académique (PAF) ;
2. encourager la collaboration entre les Espé et Canopé ;
3. valoriser la formation continue dans la carrière, pas seulement de façon financière, mais aussi par l'instauration d'un barème de points (évolution de carrière, affectations) et la mise en œuvre d'un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) en compilant les formations suivies dans le portfolio de chaque enseignant ;
4. mettre en place un compte personnel de formation (formation certifiante) ;
5. améliorer le système d'information pour assurer le suivi individuel de chaque fonctionnaire ;
6. exécuter les remboursements de frais liés à la formation continue de façon plus efficace ;
7. assurer la prise en charge des frais d'inscription à l'université par le rectorat dans le cadre d'un congé formation ;
8. assurer systématiquement le remplacement du personnel enseignant suivant une formation imposée par l'administration.

Commentaire SNEP-FSU : si certaines mesures sont de bon sens (rembourser les déplacements !), le projet qui consiste à réduire l'offre ou lier formation est carrière n'est pas de nature à améliorer fondamentalement les choses. Le principal problème reste la quantité et la qualité de l'offre, ainsi que les moyens de remplacement et de congés formation. On ne peut qu'être inquiet que la recherche ne soit pas mentionnée explicitement *a minima* comme condition d'une formation de formateurs sur laquelle repose en grande partie le succès des formations.